

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-337-1924 promulguant le décret du 5 novembre 1924 modifiant celui du 6 août 1921 sur l'organisation générale du personnel dans les trésoreries coloniales.

n° 5-337-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 décembre 1924

Numéro JO
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro
30 décembre 1924

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 5 novembre 1924, inséré au Journal officiel de la République française du 16 novembre 1924, sur l'organisation générale du personnel dans les trésoreries coloniales ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 5 novembre 1924 modifiant celui du 6 août 1921 sur l'organisation générale du personnel dans les trésoreries coloniales. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera e inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Chef de cabinet, A. GRÉMILLET.